

Budget voté 2002

Equipement, transports et logement. II. Urbanisme et logement

Note explicative

Le budget voté de 2002 est le premier budget exprimé en euros.

- 1) Le budget voté est présenté par chapitre, le plus souvent décrit en quatre ou cinq parties :
 - les chapitres de dépenses ordinaires comportent en principe une présentation des crédits de la loi de finances, par article, puis une présentation détaillée des crédits par paragraphe, une partie d'analyse des crédits et des éléments d'information sur l'exécution. Des annexes peuvent être ajoutées ;
 - les chapitres de dépenses en capital comportent une répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, une prévision de répartition des AP nouvelles, puis une description des dispositifs et textes de référence, le calcul des crédits de paiement restant à ouvrir, les transferts et répartitions non soldés et des éléments d'information sur l'exécution.
- 2) Les sommes figurant dans le présent fascicule sont exprimées en euros, sauf indication contraire.
- 3) La valeur du point d'indice majoré prise en compte pour le calcul des crédits de rémunération est de 52,0638 €
- 4) Dans le développement des chapitres de personnel, la dépense annuelle théorique n'est mentionnée que lorsqu'elle est d'un montant différent de celui des crédits. Les tableaux d'emplois et d'indemnités apparaissent dans la troisième partie "Eléments de calcul de la dépense annuelle théorique" de chaque chapitre. Par dépense annuelle théorique, on entend, pour les rémunérations principales, le produit de l'indice majoré moyen par l'effectif et la valeur du point, et, pour les chapitres indemnitaires, le produit du taux moyen par l'effectif.
- 5) Le budget voté ne retrace pas l'ensemble des paragraphes de la nomenclature d'exécution.
- 6) En ce qui concerne le tableau des éléments d'information sur les crédits disponibles des chapitres de dépenses de capital, le montant des AP disponibles et celui des CP disponibles n'ont pas lieu d'être rapprochés, bien qu'ils figurent sur une même ligne. On entend en effet par AP disponibles celles qui n'ont été ni affectées ni déléguées et par CP disponibles ceux qui n'ont pas fait l'objet de paiement ; les CP disponibles sont destinés à couvrir l'ensemble des AP, qu'elles aient ou non été déléguées, affectées ou engagées, et non les seules AP disponibles.

Table des matières

I. Récapitulations des crédits	5
Crédits par titre et partie.....	7
Crédits et effectifs par agrégat et titre	9
Crédits par chapitre et article	11
II. Analyse des crédits	15
Dépenses ordinaires	17
Dépenses en capital	47
III. Documents annexes	77
Crédits ouverts à titre non reconductible	79
Présentation des dépenses, par agrégat et titre	81
Présentation économique des dépenses.....	83
Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans	85
Récapitulation des prévisions de fonds de concours.....	89

I. Récapitulations des crédits

Crédits par titre et partie

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses ordinaires		5.406.131.479
Titre III - Moyens des services		17.069.796
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services		2.739.796
6ème partie - Subventions de fonctionnement		5.180.000
7ème partie - Dépenses diverses		9.150.000
Titre IV - Interventions publiques		5.389.061.683
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions		39.906.683
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité		5.349.155.000
Dépenses en capital	2.141.869.000	1.896.810.000
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat	38.739.000	31.318.000
5ème partie - Logement et urbanisme	18.290.000	11.790.000
7ème partie - Equipements administratif et divers	20.449.000	19.528.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat	2.103.130.000	1.865.492.000
5ème partie - Logement et urbanisme	2.103.130.000	1.865.492.000
Total général	2.141.869.000	7.302.941.479

Crédits et effectifs par agrégat et titre

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total pour 2002	Effectifs pour 2002
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Solidarité dans le logement		5.349.155.000			5.349.155.000	
22 Développement de l'habitat et renouvellement urbain	17.069.796	39.906.683	31.318.000	1.865.492.000	1.953.786.479	
Total général	17.069.796	5.389.061.683	31.318.000	1.865.492.000	7.302.941.479	

Crédits par chapitre et article

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
Dépenses ordinaires				
Titre III - Moyens des services				
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services				
34-30			Moyens spécifiques de fonctionnement et d'information	2.739.796
	10	22	Information du public, des collectivités locales, des services et des professions. Editions et actions de formation	2.130.000
	20	22	Secrétariat permanent du plan urbanisme, construction et architecture. Recherche	609.796
6ème partie - Subventions de fonctionnement				
36-40			Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subvention de fonctionnement	5.180.000
	10	22	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subvention de fonctionnement	5.180.000
7ème partie - Dépenses diverses				
37-40			Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité	9.150.000
	10	22	Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité	9.150.000
Titre IV - Interventions publiques				
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions				
44-30			Interventions en faveur du logement, de l'habitat et de l'urbanisme	19.499.400
	20	22	Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur du logement et de l'urbanisme	1.579.400
	30	22	Subventions à l'association nationale et aux associations départementales pour l'information sur le logement	5.490.000
	50	22	Paiement à la société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) des frais de gestion du prêt à taux zéro et du dispositif de sécurisation de l'accession sociale	1.520.000
	60	22	Contribution au paiement des frais de structure d'établissements publics d'aménagement	1.790.000
	70	22	Subventions aux agences d'urbanisme	9.120.000
44-40			Recherche scientifique et technique. Subventions de fonctionnement	20.407.283
	10	22	Centre scientifique et technique du bâtiment	20.407.283
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité				
46-40			Contribution de l'Etat au financement des aides à la personne	5.234.060.000
	10	21	Contribution de l'Etat au fonds national de l'habitation	2.286.740.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Crédits
	30	21	Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement	2.947.320.000
46-50			Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement et aux fonds d'aide aux accédants en difficulté. Subventions aux associations logeant des personnes défavorisées	115.095.000
	10	21	Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement	82.020.000
	20	21	Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement pour l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées	33.075.000
	30	21	Participation de l'Etat aux fonds d'aide aux accédants en difficulté	"

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Dépenses en capital					
Titre V - Investissements exécutés par l'Etat					
5ème partie - Logement et urbanisme					
55-21			Urbanisme, acquisitions et travaux	18.290.000	11.790.000
	10	22	Travaux dans les grands sites nationaux et opérations exemplaires	"	"
	20	22	Acquisitions foncières	2.440.000	2.490.000
	30	22	Acquisition d'immeubles et frais annexes y afférents, en Ile-de-France	8.230.000	5.490.000
	40	22	Résorption de l'insalubrité : réalisation de travaux d'office de sortie d'insalubrité	7.620.000	3.810.000
7ème partie - Equipements administratif et divers					
57-30			Etudes en matière de construction, de logement, d'habitat et d'urbanisme	20.449.000	19.528.000
	10	22	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction. Etudes	2.290.000	2.290.000
	20	22	Plan urbanisme, construction et architecture. Recherche	3.319.000	3.838.000
	30	22	Mesures de défense dans le domaine de la construction	"	"
	40	22	Etudes locales	10.060.000	9.970.000
	50	22	Etudes et expertises du Secrétariat général du groupe central des grandes opérations d'urbanisme	230.000	230.000
	60	22	Etudes d'urbanisme, d'habitat et de mobilité urbaine en Ile-de-France	4.550.000	3.200.000
Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat					
5ème partie - Logement et urbanisme					
65-06			Dotations globales d'équipement des agglomérations nouvelles	"	"
	10	22	Agglomérations nouvelles	"	"
65-23			Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain	40.461.000	40.861.000
	10	22	Aménagement urbain	"	"
	20	22	Expérimentations et innovations urbaines et architecturales	"	"
	30	22	Villes nouvelles	12.650.000	14.030.000
	40	22	Agences d'urbanisme	"	"
	50	22	Action foncière et aménagement urbain	23.241.000	22.261.000
	60	22	Action foncière et aménagement urbain en Ile-de-France	4.570.000	4.570.000
65-30			Subventions en matière de recherche	2.530.000	2.122.000
	10	22	Plan urbanisme, construction et architecture. Recherche	1.486.000	1.078.000

Chapitres	Articles	Agrégats	Intitulés	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	30	22	C.S.T.B. Autres dépenses d'équipement. Recherche	1.044.000	1.044.000
65-48			Construction et amélioration de l'habitat	2.022.029.000	1.784.399.000
	01	22	Logements locatifs	"	"
	02	22	Amélioration de la qualité du service dans le logement social	47.260.000	11.430.000
	10	22	Construction et amélioration de l'habitat locatif social	459.149.000	401.059.000
	20	22	Subventions au titre d'acquisitions foncières pour l'implantation de logements locatifs en Ile-de-France	63.810.000	33.230.000
	30	22	Qualité de l'habitat et de la construction. Plan urbanisme, construction et architecture	7.360.000	5.340.000
	40	22	Accession à la propriété. Prêts sans intérêt	868.960.000	884.220.000
	50	22	Aide à la préparation et à la mise en oeuvre des opérations d'amélioration de l'habitat	20.580.000	7.620.000
	60	22	Opérations les plus sociales (réquisitions, démolitions et changement d'usage, aires de nomades)	102.900.000	68.980.000
	70	22	Résorption de l'habitat insalubre	9.910.000	8.930.000
	80	22	Amélioration de logements par des propriétaires occupants	"	"
	90	22	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subventions d'investissement	442.100.000	363.590.000
65-50			Contribution de l'Etat au fonds de garantie de l'accession sociale	38.110.000	38.110.000
	10	22	Contribution de l'Etat au fonds de garantie de l'accession sociale	38.110.000	38.110.000

II. Analyse des crédits

Dépenses ordinaires

Chapitre 34-30 : Moyens spécifiques de fonctionnement et d'information

Articles	Crédits
10 Information du public, des collectivités locales, des services et des professions. Editions et actions de formation	2.130.000
20 Secrétariat permanent du plan urbanisme, construction et architecture. Recherche	609.796
Total pour le chapitre	2.739.796

Chapitre 34-30

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
Article 10 - Information du public, des collectivités locales, des services et des professions. Editions et actions de formation		2.130.000
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
2184	§11 Achat de mobilier	6.000
21548	§12 Achat de matériel technique	12.000
21831	§13 Achat de matériel de bureau	"
6063	§14 Fournitures de bureau	9.000
6138	§15 Entretien et réparation de matériel et de mobilier	4.000
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	13.000
61678	§17 Transport de matériel et de mobilier	16.000
61511	§18 Abonnement et documentation	320.000
6068	§19 Autres fournitures	230.000
	§20 Achats de services et autres dépenses	
6172	§21 Frais de correspondance	70.000
61828	§22 Formation (hors informatique)	46.000
61884	§23 Etudes et honoraires	368.000
6111	§24 Travaux d'impression	450.000
6153	§25 Frais de réception	42.000
64445	§26 Frais de représentation sur justificatif	15.000
64448	§27 Autres indemnités représentatives de frais	50.000
61711	§28 Télécommunications (voix, fax)	4.000
61888	§29 Autres prestations externes	470.000
	§50 Déplacements temporaires	3.000
	§60 Autres déplacements	
61635	§69 Déplacements en métropole (régimes forfaitaires et spéciaux)	2.000
Article 20 - Secrétariat permanent du plan urbanisme, construction et architecture. Recherche		609.796
	§10 Matériel, mobilier et fournitures	
6063	§14 Fournitures de bureau	15.245
61218	§16 Location de matériel et de mobilier	15.245
61511	§18 Abonnement et documentation	76.225
	§20 Achats de services et autres dépenses	
61884	§23 Etudes et honoraires	45.734
6111	§24 Travaux d'impression	304.898

Chapitre 34-30

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
61888	§29 Autres prestations externes	152.449

Chapitre 34-30

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.208.509
Modifications des crédits		530.838
<i>dont reports</i>		504.160
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.739.347
Engagements à l'administration centrale	2.676.148	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paievements		2.152.761
Crédit disponible en fin d'exercice		586.586

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		2.591.633
Modifications des crédits		647.566
<i>dont reports</i>		586.586
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		3.239.199
Engagements à l'administration centrale	3.042.550	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paievements		2.028.166
Crédit disponible en fin d'exercice		1.211.033

Chapitre 36-40 : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subvention de fonctionnement

Articles	Crédits
10 Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subvention de fonctionnement	5.180.000
Total pour le chapitre	5.180.000

Chapitre 36-40

Analyse des crédits

I Textes institutifs de l'A.N.A.H.

- ◆ Article 6 de la loi de finances rectificative N° 70-1283 du 31/12/1970
- ◆ Article 185 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain
- ◆ Décret n°2001-351 du 20 avril 2001

Etablissement Public Administratif (E.P.A).

Types de compte : Budget et comptes financiers.

Instance : Conseil d'administration.

Modalités d'approbation du budget : dans les conditions fixées par le décret n°99-575 du 8 juillet 1999

Une réforme de l'agence a été engagée dans le cadre de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. Les modalités de mise en œuvre de cette réforme ont fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat n°2001-351 du 20 avril 2001.

Dans le cadre de cette réforme, les compétences de l'agence seront élargies à la gestion de la prime à l'amélioration de l'habitat (PAH) versée aux propriétaires occupants à compter du 3 janvier 2002.

II Historique des trois dernières années :

	1999	2000	2001
Budget (en €)	335 825 214	351 624 878	342 321 219
Subvention de fonctionnement (en €)	2 972 756	2 972 756	5 335 716
Effectifs budgétaires	48	52	54

III Equilibre simplifié du budget prévisionnel de l'établissement pour l'année 2002 (en euros)

	Ressources		Dépenses
Subventions Etat (36-40 art 10)	5 180 000	Personnel	4 276 030
Subventions Etat (65-48 art 90)	363 590 000	Interventions	346 821 450
Subvention CNASEA	35 000	Investissements	4 493 585
Produit taxe/logements vacants	12 195 000		
Ressources propres	6 094 530	Fonctionnement	7 240 170
		Charges diverses (charges exceptionnelles, dotations aux amortissements, etc.)	2 196 000
Total des recettes	387 094 530	Versement au fonds de roulement	22 067 295
Total	387 094 530	Total	387 094 530

IV Description des emplois (effectifs réels)

Statuts du personnel (au 31/12/2001)	Effectifs
Personnel titulaire (catégorie A)	25
Architecte urbaniste de l'Etat	2
Attaché principal des services déconcentrés	1
Attaché administratif des services déconcentrés	1
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	1
Ingénieur général des ponts et chaussées de 1 ^{ère} classe	1
Ingénieur général des ponts et chaussées	2
Ingénieur des travaux publics de l'Etat	11
Ingénieur en chef des ponts et chaussées	3
Inspecteur central du trésor	1
Inspecteur du trésor	1
Receveur des finances de 1 ^{ère} classe	1
Personnel titulaire (catégorie B)	8
Contrôleur principal du trésor	1
Contrôleurs du trésor de 1 ^{ère} classe	2
Contrôleurs du trésor de 2 ^{ème} classe	5
Personnel à statut spécifique et contractuels (catégorie A)	18
Contractuel 3 ans	14
Contractuel 3 ans (contrat CETE)	1
Contractuel ANAH	2
Contractuel décret du 19/06/1946	1
Total	51

Chapitre 36-40

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		2.972.756
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		2.972.756
Engagements à l'administration centrale	2.972.756	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		2.972.756
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.335.716
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		5.335.716
Engagements à l'administration centrale	5.335.716	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.335.716
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 37-40 : Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité

Articles	Crédits
10 Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité	9.150.000
Total pour le chapitre	9.150.000

Chapitre 37-40

Présentation détaillée des crédits

Compte	§		Crédits
		Article 10 - Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité	9.150.000
6142	§10	Diagnostics	3.735.000
6131	§20	Travaux	4.192.000
637	§30	Hébergements d'urgence	304.000
6142	§40	Contrôle des travaux	231.000
637	§50	Autres mesures	688.000

Chapitre 37-40

Analyse des crédits

Dispositifs et textes

Actions financées en application de la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, notamment son article 123, complétée par les décrets n° 99-483 et 99-484 du 9 juin 1999 relatifs aux mesures d'urgence contre le saturnisme prévues, pour le premier, aux articles L 32-1 à L 32-4 du code de la santé publique, pour le second, à l'article L 32-5 du code précité ;

Autres actions financées en application de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, notamment ses articles 168 et suivants relatifs à la procédure de déclaration d'insalubrité qui prévoient l'exécution d'office et le financement par l'Etat de mesures nécessaires pour traiter les immeubles insalubres en interdiction temporaire ou définitive d'habiter, en cas de défaillance du propriétaire

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		11.433.676
Modifications des crédits		4.405.021
<i>dont reports</i>		4.405.021
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		15.838.697
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	5.345.167	////
Paievements		357.351
Crédit disponible en fin d'exercice		15.481.346

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		9.146.941
Modifications des crédits		7.630.223
<i>dont reports</i>		15.481.347
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		16.777.164
Engagements à l'administration centrale	n.r.	////
Déléguations de crédits	5.317.178	////
Paievements		1.541.939
Crédit disponible en fin d'exercice		15.235.225

Chapitre 44-30 : Interventions en faveur du logement, de l'habitat et de l'urbanisme

	Articles	Crédits
20	Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur du logement et de l'urbanisme	1.579.400
30	Subventions à l'association nationale et aux associations départementales pour l'information sur le logement	5.490.000
50	Paiement à la société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) des frais de gestion du prêt à taux zéro et du dispositif de sécurisation de l'accession sociale	1.520.000
60	Contribution au paiement des frais de structure d'établissements publics d'aménagement	1.790.000
70	Subventions aux agences d'urbanisme	9.120.000
	Total pour le chapitre	19.499.400

Chapitre 44-30

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 20 - Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur du logement et de l'urbanisme	1.579.400
	Article 21 - Primes liées à des actions incitatives dans le domaine de l'urbanisme	4.574
	Article 22 - Autres actions à destination des associations et des autres administrations publiques	1.574.826
§60	Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	1.574.826
	Article 30 - Subventions à l'association nationale et aux associations départementales pour l'information sur le logement	5.490.000
	Article 50 - Paiement à la société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) des frais de gestion du prêt à taux zéro et du dispositif de sécurisation de l'accession sociale	1.520.000
	Article 60 - Contribution au paiement des frais de structure d'établissements publics d'aménagement	1.790.000
	Article 61 - Contribution au paiement des frais de structure de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	876.000
	Article 62 - Contribution au paiement des frais de structure de l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 63 - Contribution au paiement des frais de structure de l'établissement public d'aménagement du territoire de la Plaine de France (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	914.000
	Article 64 - Contribution au paiement des frais de structure de l'établissement public d'aménagement du territoire de la Plaine de France (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	"
	Article 70 - Subventions aux agences d'urbanisme	9.120.000
	Article 71 - Subventions aux agences d'urbanisme (hors contrats de plan Etat-région 2000-2006)	8.018.000
§60	Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	

Chapitre 44-30

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
62823	§62 Subventions aux associations	8.018.000
	Article 72 - Subventions aux agences d'urbanisme (contrats de plan Etat-région 2000-2006)	1.102.000
	§60 Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	1.102.000

Chapitre 44-30
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 20 Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur du logement et de l'urbanisme

Dans le secteur de l'urbanisme

Article d'exécution 21 : primes liées à des actions incitatives

Grand Prix de l'urbanisme.

Indicateur d'activité : un Grand Prix de l'urbanisme est décerné chaque année.

Article d'exécution 22 : subventions à des associations et à des administrations publiques

Financement d'actions visant à structurer les organismes professionnels de métiers du cadre de vie et en particulier la profession d'urbaniste (Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) : protocole cosigné le 22 juillet 1998 par le ministère de l'équipement, des transports et du logement et l'OPQU) ainsi que d'actions ponctuelles dans le domaine de l'animation des milieux professionnels.

Indicateur d'activité : Environ 140 qualifications d'urbanisme ont été délivrées à ce jour, par l'OPQU.

Dans le secteur du logement

Article d'exécution 22 : subventions à des associations et à des administrations publiques

Le chapitre 44-30 article 20 supporte :

- d'une part l'aide au fonctionnement des observatoires de loyer relevant de l'article 16 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 et plus particulièrement celle de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (O.L.A.P.).

- d'autre part, les crédits de ce chapitre sont utilisés pour aider au fonctionnement des associations qui interviennent dans le domaine du logement, notamment, les associations siégeant à la commission nationale de concertation créée par l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et les associations œuvrant en faveur du logement des ménages défavorisés.

S'agissant des associations réunissant les bailleurs et les locataires, le renforcement de la concertation locative, la nécessité de développer de nouvelles pratiques destinées à améliorer l'information et le dialogue entre bailleurs et locataires constituent l'un des objectifs de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 sur la Solidarité et le Renouvellement Urbains.

L'article 188 de la dite loi prévoit notamment l'extension du champ de compétence des Commissions départementales de conciliation composées de représentants de bailleurs et de locataires.

article 30 Subventions à l'association nationale et aux associations départementales pour l'information sur le logement

Subvention versée par l'Etat à l'association nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et aux associations départementales pour l'information sur le logement (ADIL).

Le réseau de l'ANIL et des ADIL propose aux particuliers, un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux, à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. Le nombre actuel des ADIL est de 65.

L'ANIL et les ADIL jouent, en particulier, un rôle essentiel pour la prévention des risques liés aux opérations d'achat et de construction de logements par des familles modestes ainsi que pour les informations qu'elles fournissent sur le fonctionnement du marché et sur la réglementation des loyers.

article 50 Paiement à la société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) des frais de gestion du prêt à taux zéro et du dispositif de sécurisation de l'accession sociale

L'article L.312-1 du code de la construction et de l'habitation charge le Fonds de Garantie de l'Accession Sociale (F.G.A.S), de gérer, pour le compte de l'Etat, la garantie que celui-ci accorde aux Prêts d'Accession Sociale (P.A.S) ainsi qu'aux prêts à taux zéro associés à un PAS et garantis.

Le FGAS, financé par l'Etat ainsi que par les établissements bancaires adhérents n'a pas la personnalité morale et est géré par la Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale (SGFGAS) dont les statuts ont été approuvés par décret du 17 mars 1993. Celle-ci a également été chargée de gérer les subventions de l'Etat afférentes au prêt à taux zéro.

Sont imputés sur l'article 50, les crédits nécessaires au paiement par l'Etat à la SGFGAS :

- des frais de gestion du prêt à taux zéro,
- des dépenses de fonctionnement du dispositif de sécurisation de l'accession sociale, dispositif mis en place depuis le 1er avril 1999.

article 60 Contribution au paiement des frais de structure d'établissements publics d'aménagement

Subvention de fonctionnement versée par l'Etat :

- à l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée, établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement.

Créé par décret n°95-1103 du 13 octobre 1995, l'établissement public est chargé de procéder, dans son périmètre de compétence, à toutes opérations de nature à faciliter l'aménagement des espaces dans la commune de Marseille.

Ce financement intervient dans le cadre d'un nouveau protocole financier, signé entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées pour la période 2000-2006, qui prévoit durant cette période, un montant total de 11,022 M€ à verser au titre de la contribution de l'Etat au paiement des frais de structure de l'établissement public.

Ce montant est réparti à hauteur de 50% entre les budgets de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et du Secrétariat d'Etat au logement.

- à l'établissement public d'aménagement du territoire de la Plaine de France (projet de décret portant création de l'établissement public en cours d'examen par le Conseil d'Etat à la date du 16 janvier 2002.

Le protocole d'accord conclu le 19 décembre 2000 entre l'Etat, la région et les collectivités territoriales de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise prévoit que chacun de ces signataires participe à hauteur de 25 % au financement des frais de structure du futur établissement public. La contribution du Secrétaire d'Etat au Logement est évaluée à 4,573 M€ pour la période 2002-2006.

article 70 Subventions aux agences d'urbanisme

Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement des 42 agences d'urbanisme existant actuellement en France, constituées sous la forme d'associations régies par la loi de 1901.

Créées par la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 afin de promouvoir et mettre en œuvre les outils de planification, les agences d'urbanisme sont chargées, pour le compte commun de leurs membres, d'une mission d'études et d'observation leur permettant de participer, dans un domaine qui s'est notamment étendu aux secteurs de l'habitat, des déplacements et de l'environnement, à la définition des politiques publiques d'aménagement, de développement et de planification.

Cette évolution a été consacrée par l'article 48 de la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, modifié par l'article 1^{er} de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (article L 121-3 du code de l'urbanisme).

Chapitre 44-30

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		8.085.134
Modifications des crédits		304.898
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		8.390.032
Engagements à l'administration centrale	8.113.809	////
Délégations de crédits	n.r.	////
Paiements		7.799.764
Crédit disponible en fin d'exercice		590.268

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		18.075.118
Modifications des crédits		542.719
<i>dont reports</i>		314.045
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		18.617.837
Engagements à l'administration centrale	9.527.041	////
Délégations de crédits	8.842.043	////
Paiements		18.217.245
Crédit disponible en fin d'exercice		400.592

Chapitre 44-40 : Recherche scientifique et technique. Subventions de fonctionnement

Articles	Crédits
10 Centre scientifique et technique du bâtiment	20.407.283
Total pour le chapitre	20.407.283

Chapitre 44-40
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

Subvention de fonctionnement versée par l'Etat au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

Créé en 1947, le CSTB réunit des experts des matériaux, de la thermique, de l'acoustique, de l'aérodynamique ainsi que d'autres technologies permettant une approche globale du bâtiment élargi à son environnement urbain.

Doté de grands équipements et de laboratoires de recherche, le CSTB assiste les pouvoirs publics pour la réglementation technique et la qualité de la construction ; il apporte également son concours aux industriels, entrepreneurs, architectes et maîtres d'ouvrage.

EFFECTIF PERMANENT VENTILE PAR CATEGORIE (au 1er décembre 2001)

Ingénieurs et assimilés cadres	362
Agents techniques et administratifs	270
Agents de fabrication	22
Total	654

Chapitre 44-40

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		20.407.283
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		20.407.283
Engagements à l'administration centrale	20.407.283	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		20.407.283
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		20.407.283
Modifications des crédits		"
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		20.407.283
Engagements à l'administration centrale	20.407.283	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		20.407.283
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Chapitre 46-40 : Contribution de l'Etat au financement des aides à la personne

Articles	Crédits
10 Contribution de l'Etat au fonds national de l'habitation	2.286.740.000
30 Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement	2.947.320.000
Total pour le chapitre	5.234.060.000

Chapitre 46-40
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Contribution de l'Etat au fonds national de l'habitation

Subvention d'équilibre versée par l'Etat au Fonds National de l'Habitation (FNH), en complément des contributions provenant des régimes des prestations familiales (fonds national des prestations et budget annexe des prestations sociales agricoles) ainsi que du Fonds National d'Aide au Logement (FNAL).

Le FNH, institué par la loi du 3 janvier 1977, finance l'aide personnalisée au logement (APL).

article 30 Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement

Contribution versée par l'Etat au Fonds National de l'Aide au Logement (FNAL), également alimenté par :

- ◆ Le produit d'une cotisation à la charge des employeurs, assise sur les salaires plafonnés, cotisation dont le taux s'élève à 0,10% du montant des rémunérations versées aux travailleurs salariés ou assimilés, dans la limite du plafond prévu pour la fixation du montant des cotisations d'accidents du travail, d'allocations familiales et d'assurance vieillesse ;
- ◆ Le produit d'une contribution à la charge des employeurs de plus de 9 salariés, à l'exception de l'Etat, des collectivités locales, de leurs établissements publics administratifs et des employeurs relevant du régime agricole au regard des lois sur la sécurité sociale ; le taux de cette contribution, assise sur la totalité des salaires déplafonnés, est de 0,40% du montant de ces salaires déplafonnés.

Le FNAL, qui a été instauré par la loi du 16 juillet 1971, finance l'Allocation de Logement Sociale (ALS) et l'aide aux associations qui hébergent à titre temporaire des personnes défavorisées

Les crédits imputés sur cet article concernent le seul financement de l'allocation de logement sociale (ALS).

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		5.235.861.497
Modifications des crédits		25.916.333
<i>dont reports</i>		83.846.959
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		5.261.777.830
Engagements à l'administration centrale	5.261.777.830	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		5.261.777.830
Crédit disponible en fin d'exercice		"

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et déléguations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		5.335.715.603
Modifications des crédits		-194.372.497
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		5.141.343.106
Engagements à l'administration centrale	5.141.343.106	////
Déléguations de crédits	n.r.	////
Paiements		4.996.516.540
Crédit disponible en fin d'exercice		144.826.566

Chapitre 46-50 : Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement et aux fonds d'aide aux accédants en difficulté. Subventions aux associations logeant des personnes défavorisées

Articles	Crédits	
10	Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement	82.020.000
20	Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement pour l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées	33.075.000
30	Participation de l'Etat aux fonds d'aide aux accédants en difficulté	"
	Total pour le chapitre	115.095.000

Chapitre 46-50

Présentation détaillée des crédits

Compte	§	Crédits
	Article 10 - Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement	82.020.000
	Article 11 - Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement	72.873.000
	Article 12 - Aide à la médiation locative	8.842.000
§60	Subventions aux ménages, associations et organismes au service des ménages	
62823	§62 Subventions aux associations	8.842.000
	Article 13 - Aide aux dispositifs d'action sociale autres que ceux fondés sur un financement à parité de l'Etat et des collectivités territoriales, hors l'aide à la médiation locative	305.000
§20	Subventions aux autres administrations publiques	
62421	§22 Subventions aux organismes à financement public prédominant (y compris CEA, AFPA, GIP et fondations)	305.000
	Article 20 - Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement pour l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées	33.075.000
	Article 30 - Participation de l'Etat aux fonds d'aide aux accédants en difficulté	"

Chapitre 46-50
Analyse des crédits
Dispositifs et textes

article 10 Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement

- ◆ Participation de l'Etat au financement des Fonds de solidarité pour le logement (FSL), fonds mis en place dans chaque département à compter de 1991, en application de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement.

Les FSL ont pour objet principal de verser des aides financières sous forme de cautions, de prêts, de garanties ou de subventions à des personnes et à des familles éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, afin de leur permettre d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir. Ils financent également l'accompagnement social des personnes en difficulté. Leurs missions ont été étendues par la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Ils ont aidé 256 000 ménages en 1999.

Ils sont alimentés à parité par l'Etat et les départements, ainsi que le cas échéant par des participations volontaires des régions, des communes, des bailleurs sociaux, des caisses d'allocations familiales (C.A.F) et des associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC). Leurs missions et modalités de gestion sont définies par le décret n° 99-897 du 22 octobre 1999.

- ◆ Est également imputée sur cet article, la participation de l'Etat au financement d'autres dispositifs d'action sociale, ne reposant pas sur un financement à parité de l'Etat et des collectivités territoriales, dont l'aide à la médiation locative (AML) créée par la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (article 40). L'AML consiste en une aide forfaitaire par logement créée au profit des associations et des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale qui pratiquent la sous-location ou la gestion immobilière de logements destinés à des personnes défavorisées.

article 20 Contribution de l'Etat au fonds national de l'aide au logement pour l'aide aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées

L'aide aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées (ALT) a été créée par la loi n° 91-1406 du 31 décembre 1991 avec pour mission le versement d'allocations de logement temporaires aux associations offrant des hébergements provisoires à des personnes en difficulté. La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions n° 98-657 du 29 juillet 1998 a étendu le bénéfice de l'ALT aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, (article 53).

L'ALT est financée à parité par l'Etat et les régimes de prestations familiales, via le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), et versée par les caisses d'Allocations Familiales.

Est également imputé sur cet article, le financement du fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage, à partir du versement d'une aide forfaitaire aux gestionnaires des terrains d'accueil tel que prévu dans la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

article 30 Participation de l'Etat aux fonds d'aide aux accédants en difficulté

Participation de l'Etat aux fonds d'aide aux accédants en difficulté, créés à l'initiative des départements, pour apporter leur aide sous forme de prêts sans intérêts aux accédants ayant souscrit un prêt aidé à l'accession à la propriété, en situation d'impayés.

Chapitre 46-50

Eléments d'information sur l'exécution

Exercice 2000

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2000		109.763.292
Modifications des crédits		9.197.631
<i>dont reports</i>		9.807.427
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		118.960.923
Engagements à l'administration centrale	26.259.343	////
Délégations de crédits	88.315.338	////
Paievements		106.548.955
Crédit disponible en fin d'exercice		12.411.968

Exercice 2001 (situation provisoire)

	Engagements et délégations (€)	Crédits et paiements (€)
Loi de finances pour 2001		109.763.292
Modifications des crédits		8.204.376
<i>dont reports</i>		12.411.969
<i>dont fonds de concours</i>		"
Crédit disponible pour l'exercice		117.967.668
Engagements à l'administration centrale	29.308.324	////
Délégations de crédits	84.545.260	////
Paievements		107.094.828
Crédit disponible en fin d'exercice		10.872.840

Dépenses en capital

Chapitre 55-21 : Urbanisme, acquisitions et travaux

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
	(en milliers d'euros)	
10 Travaux dans les grands sites nationaux et opérations exemplaires	"	"
20 Acquisitions foncières Acquisitions foncières. Gestion du patrimoine acquis.	2.440	2.490
30 Acquisition d'immeubles et frais annexes y afférents, en Ile-de-France Crédits relatifs aux acquisitions d'immeubles et frais annexes y afférents, en Ile-de-France	8.230	5.490
40 Résorption de l'insalubrité : réalisation de travaux d'office de sortie d'insalubrité Financement par l'Etat des travaux d'office de sortie d'insalubrité, prévus, en cas de carence des propriétaires, par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000), en application des dispositions de ladite loi afférentes à la résorption de l'habitat insalubre	7.620	3.810
Total pour le chapitre	18.290	11.790

Chapitre 55-21

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	275.690	"	"	275.690	251.155	24.535
1 ^{er} janvier 2002	264.241	"	"	264.241	233.206	31.035

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	275.690	251.155
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-29.532	-29.532
Modifications des crédits en 2001	-207	-207
Annulations	-1.524	-1.524
Loi de finances rectificative	1.317	1.317
Loi de finances pour 2002	18.290	11.790
En compte au 1er janvier 2002	264.241	233.206

Chapitre 55-21

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 55-21

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	18.790	20.970
Loi de finances pour 2000	20.992	7.898
Modifications des crédits	-1.861	-1.855
Crédit disponible pour l'exercice	37.921	27.013
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	15.936	/////
Délégations	"	/////
Paielements	/////	14.502
Crédit disponible en fin d'exercice	21.985	12.511
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	21.985	12.511
Loi de finances pour 2001	20.733	16.922
Modifications des crédits	-207	-207
Crédit disponible pour l'exercice	42.511	29.226
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	26.278	/////
Délégations	"	/////
Paielements	/////	19.153
Crédit disponible en fin d'exercice	16.233	10.073
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	16.233	10.073
Loi de finances pour 2002	18.290	11.790
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	34.523	21.863

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 02 du compte d'affectation spéciale n°902-22 "Fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France".

Chapitre 57-30 : Etudes en matière de construction, de logement, d'habitat et d'urbanisme

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction. Etudes	2.290	2.290
	Etudes générales, économiques, financières et techniques en matière d'urbanisme et de logement		
20	Plan urbanisme, construction et architecture. Recherche	3.319	3.838
	Expérimentations, actions concertées et échanges internationaux sur le logement, l'urbanisme et la construction		
30	Mesures de défense dans le domaine de la construction	"	"
40	Etudes locales	10.060	9.970
	Etudes pré-opérationnelles, études à caractère économique ou financier aux fins d'éclairer au niveau local les choix en matière de politique du logement et d'urbanisme		
50	Etudes et expertises du Secrétariat général du groupe central des grandes opérations d'urbanisme	230	230
	Etudes et expertises menées par le Secrétariat Général du groupe central des grandes opérations d'urbanisme (SGGCGOU)		
60	Etudes d'urbanisme, d'habitat et de mobilité urbaine en Ile-de-France	4.550	3.200
	Crédits destinés aux études menées par la direction régionale de l'équipement d'Ile-de-France, relatives à l'urbanisme, à l'habitat et aux déplacements urbains		
	Total pour le chapitre	20.449	19.528

Chapitre 57-30

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	169.029	"	"	169.029	142.854	26.175
1 ^{er} janvier 2002	174.654	"	"	174.654	142.063	32.591

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	169.029	142.854
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-13.665	-13.665
Modifications des crédits en 2001	-1.159	-6.654
Annulations	-1.213	-6.708
Fonds de concours	54	54
Loi de finances pour 2002	20.449	19.528
En compte au 1er janvier 2002	174.654	142.063

Chapitre 57-30

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 57-30

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	5.050	15.688
Loi de finances pour 2000	19.773	17.089
Modifications des crédits	74	756
Crédit disponible pour l'exercice	24.897	33.533
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	12.437	/////
Délégations	8.817	/////
Paievements	/////	19.314
Crédit disponible en fin d'exercice	3.643	14.219
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	3.643	14.219
Loi de finances pour 2001	20.363	19.775
Modifications des crédits	-1.133	-6.628
Crédit disponible pour l'exercice	22.873	27.366
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	11.847	/////
Délégations	9.004	/////
Paievements	/////	19.505
Crédit disponible en fin d'exercice	2.022	7.861
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	2.022	7.861
Loi de finances pour 2002	20.449	19.528
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	22.471	27.389

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 06 du compte d'affectation spéciale n°902-22 "Fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France".

Chapitre 65-06 : Dotation globale d'équipement des agglomérations nouvelles

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Agglomérations nouvelles	"	"
	Subventions aux syndicats d'agglomérations nouvelles pour le financement d'équipements collectifs		
	Total pour le chapitre	"	"

Chapitre 65-06

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	28.854	"	"	28.854	28.486	368
1 ^{er} janvier 2002	13.022	"	"	13.022	12.654	368

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	28.854	28.486
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-15.832	-15.832
Loi de finances pour 2002	"	"
En compte au 1er janvier 2002	13.022	12.654

Chapitre 65-06

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 65-06

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	439	4.875
Loi de finances pour 2000	"	2.435
Modifications des crédits	-545	-364
Crédit disponible pour l'exercice	-106	6.946
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	-106	////
Délégations	"	////
Paievements	////	6.438
Crédit disponible en fin d'exercice	"	508
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	508
Loi de finances pour 2001	"	"
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	"	508
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	"	////
Délégations	"	////
Paievements	////	192
Crédit disponible en fin d'exercice	"	316
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	"	316
Loi de finances pour 2002	"	"
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	"	316

Le signe négatif figurant sur la ligne des affectations d'autorisations de programme est dû à des retraits d'affectation.

Chapitre 65-23 : Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision		(en milliers d'euros)	
		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Aménagement urbain	"	"
20	Expérimentations et innovations urbaines et architecturales	"	"
30	Villes nouvelles	12.650	14.030
	Crédits consacrés au différé d'amortissement et à la subvention d'équilibre versés par l'Etat aux collectivités supports des villes nouvelles		
40	Agences d'urbanisme	"	"
50	Action foncière et aménagement urbain	23.241	22.261
	Crédits principalement destinés aux subventions foncières au titre des grandes opérations d'urbanisme (Euroméditerranée), aux mesures en faveur des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles de province et aux diverses actions foncières réalisées en province dans le cadre des contrats de plan Etat-régions (2000-2006)		
60	Action foncière et aménagement urbain en Ile-de-France	4.570	4.570
	Crédits principalement destinés à permettre à l'Etat de contribuer à l'équilibre du financement des opérations d'aménagement dans les territoires prioritaires, prévus au contrat de plan Etat-région d'Ile-de-France (2000-2006) et de prendre des mesures en faveur des établissements publics d'aménagement des villes nouvelles d'Ile-de-France		
Total pour le chapitre		40.461	40.861

Chapitre 65-23

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	704.151	"	"	704.151	659.989	44.162
1 ^{er} janvier 2002	719.980	"	"	719.980	667.128	52.852

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	704.151	659.989
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-27.937	-27.937
Modifications des crédits en 2001	3.305	-5.785
Annulations	-57	-5.785
Loi de finances rectificative	3.362	"
Loi de finances pour 2002	40.461	40.861
En compte au 1er janvier 2002	719.980	667.128

Chapitre 65-23

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 65-23

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	34.780	29.869
Loi de finances pour 2000	36.954	34.550
Modifications des crédits	3.119	6.110
Crédit disponible pour l'exercice	74.853	70.529
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	24.615	/////
Délégations	9.119	/////
Paievements	/////	38.555
Crédit disponible en fin d'exercice	41.119	31.974
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	41.119	31.974
Loi de finances pour 2001	31.862	31.609
Modifications des crédits	3.304	-5.785
Crédit disponible pour l'exercice	76.285	57.798
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	28.205	/////
Délégations	7.915	/////
Paievements	/////	30.026
Crédit disponible en fin d'exercice	40.165	27.772
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	40.165	27.772
Loi de finances pour 2002	40.461	40.861
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	80.626	68.633

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 02 du compte d'affectation spéciale n°902-22 "Fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France" et du chapitre 65-01 du budget des charges communes.

Chapitre 65-30 : Subventions en matière de recherche

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
10	Plan urbanisme, construction et architecture. Recherche	1.486	1.078
	Expérimentations, actions concertées et échanges internationaux sur le logement, la construction et l'urbanisme		
30	C.S.T.B. Autres dépenses d'équipement. Recherche	1.044	1.044
	Equipements et acquisition de matériels pour les techniques de pointe (hors grands équipements)		
	Total pour le chapitre	2.530	2.122

Chapitre 65-30

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	29.278	"	"	29.278	25.934	3.344
1 ^{er} janvier 2002	28.899	"	"	28.899	25.277	3.622

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	29.278	25.934
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-2.779	-2.779
Modifications des crédits en 2001	-130	"
Annulations	-130	"
Loi de finances pour 2002	2.530	2.122
En compte au 1er janvier 2002	28.899	25.277

Chapitre 65-30

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 65-30

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	175	569
Loi de finances pour 2000	1.997	1.917
Modifications des crédits	-61	"
Crédit disponible pour l'exercice	2.111	2.486
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.876	////
Délégations	"	////
Paievements	////	1.634
Crédit disponible en fin d'exercice	235	852
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	235	852
Loi de finances pour 2001	2.531	2.111
Modifications des crédits	-130	"
Crédit disponible pour l'exercice	2.636	2.963
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	2.385	////
Délégations	"	////
Paievements	////	1.949
Crédit disponible en fin d'exercice	251	1.014
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	251	1.014
Loi de finances pour 2002	2.530	2.122
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	2.781	3.136

Chapitre 65-48 : Construction et amélioration de l'habitat

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

		(en milliers d'euros)	
Articles de prévision		Autorisations de programme	Crédits de paiement
01	Logements locatifs	"	"
02	Amélioration de la qualité du service dans le logement social	47.260	11.430
	Travaux légers d'amélioration dans les logements ou les parties communes du parc locatif social; travaux d'amélioration du fonctionnement au quotidien des quartiers; diagnostics urbains		
10	Construction et amélioration de l'habitat locatif social	459.149	401.059
	Financement des opérations de construction, d'acquisition-amélioration et d'amélioration des logements du parc HLM par le prêt locatif à usage social (PLUS) et le prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) ainsi que par les primes à l'amélioration des logements locatifs et à occupation sociale (PALULOS) Financement de l'hébergement d'urgence		
20	Subventions au titre d'acquisitions foncières pour l'implantation de logements locatifs en Ile-de-France	63.810	33.230
	Crédits destinés au financement des subventions au titre d'acquisitions foncières pour l'implantation de logements locatifs en Ile-de-France		
30	Qualité de l'habitat et de la construction. Plan urbanisme, construction et architecture	7.360	5.340
	Ces crédits sont notamment destinés à financer : - les surcoûts imputables au caractère expérimental des opérations de construction et de réhabilitation retenues par le Plan urbanisme, construction , architecture (PUCA) dans l'ensemble des constructions; - des études pré-opérationnelles; -diverses aides à l'innovation et à la modernisation dans les secteurs de la construction et de l'urbanisme - des actions de coopération internationale		
40	Accession à la propriété. Prêts sans intérêt	868.960	884.220
	Paiement des subventions versées au titre des prêts à zéro pour cent ainsi qu'au titre de l'expérimentation portant sur les primes pour l'accession très sociale		
50	Aide à la préparation et à la mise en oeuvre des opérations d'amélioration de l'habitat	20.580	7.620
	Programmes locaux de l'habitat, maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale; études pré-opérationnelles et suivi-animation des opérations d'amélioration de l'habitat		
60	Opérations les plus sociales (réquisitions, démolitions et changement d'usage, aires de nomades)	102.900	68.980
	Démolitions de logements HLM et de copropriétés dégradées; subventions d'investissement destinées à la réalisation ou à la		

Articles de prévision	Autorisations de programme	Crédits de paiement
réhabilitation d'aires d'accueil des gens du voyage		
70 Résorption de l'habitat insalubre	9.910	8.930
Interventions prévues pour des opérations de résorption de l'habitat insalubre		
80 Amélioration de logements par des propriétaires occupants	"	"
90 Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subventions d'investissement	442.100	363.590
Subventions d'investissement aux propriétaires-bailleurs, ainsi qu'aux propriétaires occupants, à la suite du transfert à l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) de la gestion de la prime d'amélioration de l'habitat (PAH)		
Total pour le chapitre	2.022.029	1.784.399

Chapitre 65-48

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	12.544.004	2.287	332	12.542.049	9.923.045	2.619.004
1 ^{er} janvier 2002	13.609.520	10.062	332	13.599.790	10.635.921	2.963.869

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002
(calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	12.544.004	9.923.045
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-890.908	-890.908
Modifications des crédits en 2001	-65.605	-180.615
Annulations	-77.229	-45.735
Transferts ou répartitions reçus	11.624	3.849
Transferts ou répartitions versés	"	-138.729
Loi de finances pour 2002	2.022.029	1.784.399
En compte au 1er janvier 2002	13.609.520	10.635.921

Chapitre 65-48

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Origine		Crédits de paiement à recevoir	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Santé et solidarité	66-20	2.287	10.062
Totaux des crédits de paiement à recevoir		2.287	10.062

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

(en milliers d'euros)			
Destination		Crédits de paiement à verser	
Ministère	Chapitre	Au 1er janvier 2001	Au 1er janvier 2002
Transports et sécurité routière	63-43	332	332 ¹
Totaux des crédits de paiement à verser		332	332

¹ Ce transfert était imputé sur le chapitre 63-42 du budget Equipement, transports et logement. III. - Transports et sécurité routière : 3. Routes

Chapitre 65-48

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	60.201	179.666
Loi de finances pour 2000	1.910.313	1.828.397
Modifications des crédits	-128.194	-183.083
Crédit disponible pour l'exercice	1.842.320	1.824.980
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.360.545	/////
Délégations	415.564	/////
Paievements	/////	1.656.896
Crédit disponible en fin d'exercice	66.211	168.084
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	66.211	168.084
Loi de finances pour 2001	1.932.814	1.804.828
Modifications des crédits	-65.605	-180.615
Crédit disponible pour l'exercice	1.933.420	1.792.297
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	1.236.515	/////
Délégations	591.835	/////
Paievements	/////	1.583.881
Crédit disponible en fin d'exercice	105.070	208.416
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	105.070	208.416
Loi de finances pour 2002	2.022.029	1.784.399
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	2.127.099	1.992.815

Les reliquats et reports, pour l'exercice 2000, tiennent compte du transport de crédits en provenance du chapitre 01 du compte d'affectation spéciale n°902-22 "Fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France".

Chapitre 65-50 : Contribution de l'Etat au fonds de garantie de l'accession sociale

Répartition par article des crédits ouverts par la loi de finances de l'année et prévision de répartition des autorisations de programme nouvelles

Articles de prévision	(en milliers d'euros)	
	Autorisations de programme	Crédits de paiement
10 Contribution de l'Etat au fonds de garantie de l'accession sociale	38.110	38.110
Contribution de l'Etat au Fonds de garantie de l'accession sociale (FGAS), chargé de gérer, pour le compte de l'Etat, la garantie que celui-ci accorde aux prêts d'accession sociale (PAS), ainsi qu'aux prêts à taux zéro, associés à un PAS et garantis		
Total pour le chapitre	38.110	38.110

Chapitre 65-50

Calcul des crédits de paiement restant à ouvrir

1) Situations en début d'année

(en milliers d'euros)

Situation au	Autorisations de programme				Crédits de paiement	
	En compte	Reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en CP	Montant permettant de déterminer les CP à ouvrir ultérieurement	En compte	A ouvrir, hors abondement par transfert ou répartition
	1	2	3	4 = 1-2+3	5	6 = 4 - 5
1 ^{er} janvier 2001	230.960	"	"	230.960	230.960	"
1 ^{er} janvier 2002	200.468	"	"	200.468	200.468	"

2) Passage de la situation du 1er janvier 2001 à la situation du 1er janvier 2002 (calcul des colonnes 1 et 5)

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement
En compte au 1er janvier 2001	230.960	230.960
Opérations terminées au 31 décembre 2000	-68.602	-68.602
Loi de finances pour 2002	38.110	38.110
En compte au 1er janvier 2002	200.468	200.468

Chapitre 65-50

Transferts et répartitions non soldés

1. Autorisations de programme reçues par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

2. Autorisations de programme versées par transfert ou répartition et restant à couvrir en crédits de paiement

Néant

Chapitre 65-50

Eléments d'information sur les crédits disponibles et leur utilisation

	Autorisations de programme	(en milliers d'euros) Crédits de paiement
Exercice 2000		
Reliquats et reports	"	"
Loi de finances pour 2000	64.791	64.791
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	64.791	64.791
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	60.980	////
Délégations	"	////
Paievements	////	60.980
Crédit disponible en fin d'exercice	3.811	3.811
Exercice 2001 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	3.811	3.811
Loi de finances pour 2001	56.406	56.406
Modifications des crédits	"	"
Crédit disponible pour l'exercice	60.217	60.217
Utilisation du crédit:		
Affectations (catégorie I)	45.735	////
Délégations	"	////
Paievements	////	45.735
Crédit disponible en fin d'exercice	14.482	14.482
Exercice 2002 (situation provisoire)		
Reliquats et reports	14.482	14.482
Loi de finances pour 2002	38.110	38.110
Crédit disponible au 1er Janvier 2002	52.592	52.592

III. Documents annexes

Crédits ouverts à titre non reconductible

Chapitre	Article	Objet	Montant
44-30	20	Actions de concertation, de formation et d'animation dans le secteur du logement et de l'urbanisme	24.400

Présentation des dépenses, par agrégat et titre

Situation des dépenses pour 2001, par agrégat et titre (situation provisoire au 07 mars 2002)

Agrégats	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital		Total (€)
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI	
21 Solidarité dans le logement		5.103.611.368			5.103.611.368
22 Développement de l'habitat et renouvellement urbain	8.905.821	38.624.528	38.658.047	1.661.782.749	1.747.971.145
Total général	8.905.821	5.142.235.896	38.658.047	1.661.782.749	6.851.582.513

Présentation économique des dépenses

Récapitulation générale pour l'exercice 2001 (situation provisoire au 07 mars 2002) (1)

Nomenclature économique	Paiements (€)
Achats	43.727
Fournitures non stockables	43.727
Prestations externes	9.210.449
Sous-traitance (services)	524.222
Locations et redevances de crédit-bail	35.034
Entretien et réparations	313.721
Contrats d'études (sauf études liées à la réalisation d'une immobilisation)	700.098
Documentation, publicité, relations publiques	668.434
Transports et déplacements	6.940
Frais de poste et télécommunications	12.448
Divers	6.949.552
Subventions	6.808.040.491
Subventions aux entreprises (y compris entreprises individuelles)	30.399.424
Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes locaux	18.136.581
Subventions aux autres administrations publiques	5.288.868.227
Subventions aux ménages et aux associations	123.973.328
Assistance et opérations diverses de répartition	517.975
Aides et secours exceptionnels	517.975
Charges de personnel	2.791
Autres charges connexes au traitement	2.791
Impôts et autres charges de gestion courante	1.128.354
Impôts et taxes et versements assimilés	1.128.354
Charges financières	1.313.869
Charges financières diverses	1.313.869
Immobilisations	31.324.856
Acquisitions de terrains	12.734.829
Acquisitions de bâtiments, travaux et constructions	1.476.318
Études et contrôles techniques liés à la réalisation des immobilisations	16.896.725
Matériel technique	215.460
Autres immobilisations corporelles	1.525
Total :	6.851.582.512

(1) Cette situation est établie sur la base de la codification économique de 2001. Le total des montants des lignes les plus fines de la nomenclature économique peut être différent du total de la ligne de regroupement, en l'absence de précisions suffisantes sur certains paragraphes.

Tableau récapitulatif des crédits et des effectifs sur 5 ans

Les montants sont exprimés en €

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES ORDINAIRES						
TITRE III - Moyens des services						
4ème partie - Matériel et fonctionnement des services						
34-30	Moyens spécifiques de fonctionnement et d'information	1.405.161	2.246.688	2.208.509	2.591.633	2.739.796
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	1.405.161	2.246.688	2.208.509	2.591.633	2.739.796
6ème partie - Subventions de fonctionnement						
36-40	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Subvention de fonctionnement	3.201.429	2.972.756	2.972.756	5.335.716	5.180.000
Totaux pour la 6ème partie :						
	CP	3.201.429	2.972.756	2.972.756	5.335.716	5.180.000
7ème partie - Dépenses diverses						
37-40	Lutte contre le saturnisme et l'insalubrité <i>Chapitre créé en 2000, Libellé modifié en 2002</i>	"	"	11.433.676	9.146.941	9.150.000
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	"	"	11.433.676	9.146.941	9.150.000
Totaux pour le titre III :						
	CP	4.606.590	5.219.444	16.614.941	17.074.290	17.069.796
TITRE IV - Interventions publiques						
4ème partie - Action économique. Encouragements et interventions						
44-30	Interventions en faveur du logement, de l'habitat et de l'urbanisme <i>Libellé modifié en 1999</i>	5.716.838	7.840.235	8.085.134	18.075.118	19.499.400
44-40	Recherche scientifique et technique. Subventions de fonctionnement	20.011.982	20.213.215	20.407.283	20.407.283	20.407.283
Totaux pour la 4ème partie :						
	CP	25.728.820	28.053.450	28.492.417	38.482.401	39.906.683
6ème partie - Action sociale. Assistance et solidarité						
46-40	Contribution de l'Etat au financement des aides à la personne	4.978.222.658	5.279.144.822	5.235.861.497	5.335.715.603	5.234.060.000
46-50	Participation de l'Etat aux fonds de solidarité pour le logement et aux fonds d'aide aux accédants en difficulté. Subventions aux associations logeant des personnes défavorisées	69.592.976	104.427.577	109.763.292	109.763.292	115.095.000
Totaux pour la 6ème partie :						
	CP	5.047.815.634	5.383.572.399	5.345.624.789	5.445.478.895	5.349.155.000
Totaux pour le titre IV :						
	CP	5.073.544.454	5.411.625.849	5.374.117.206	5.483.961.296	5.389.061.683
Totaux pour les dépenses ordinaires						
	CP	5.078.151.044	5.416.845.293	5.390.732.147	5.501.035.586	5.406.131.479

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
DÉPENSES EN CAPITAL						
TITRE V - Investissements exécutés par l'Etat						
5ème partie - Logement et urbanisme						
55-21	Urbanisme, acquisitions et travaux <i>Chapitre créé en 1999</i>	" (")	1.829.000 (2.287.000)	7.898.000 (20.992.000)	16.922.000 (20.733.000)	11.790.000 (18.290.000)
Totaux pour la 5ème partie :						
	CP	"	1.829.000	7.898.000	16.922.000	11.790.000
	AP	(")	(2.287.000)	(20.992.000)	(20.733.000)	(18.290.000)
7ème partie - Equipements administratif et divers						
57-30	Etudes en matière de construction, de logement, d'habitat et d'urbanisme <i>Libellé modifié en 1999, en 2002</i>	7.180.000 (6.936.000)	15.514.000 (16.298.000)	17.089.000 (19.773.000)	19.775.000 (20.363.000)	19.528.000 (20.449.000)
Totaux pour la 7ème partie :						
	CP	7.180.000	15.514.000	17.089.000	19.775.000	19.528.000
	AP	(6.936.000)	(16.298.000)	(19.773.000)	(20.363.000)	(20.449.000)
Totaux pour le titre V :						
	CP	7.180.000	17.343.000	24.987.000	36.697.000	31.318.000
	AP	(6.936.000)	(18.585.000)	(40.765.000)	(41.096.000)	(38.739.000)
TITRE VI - Subventions d'investissement accordées par l'Etat						
5ème partie - Logement et urbanisme						
65-06	Dotation globale d'équipement des agglomérations nouvelles <i>Chapitre créé en 1999</i>	" (")	6.420.000 (")	2.435.000 (")	" (")	" (")
65-23	Urbanisme, aménagements du cadre de vie urbain <i>Chapitre créé en 1999</i>	" (")	20.872.000 (22.105.000)	34.550.000 (36.954.000)	31.609.000 (31.862.000)	40.861.000 (40.461.000)
65-30	Subventions en matière de recherche	1.662.000 (1.906.000)	2.077.000 (1.997.000)	1.917.000 (1.997.000)	2.111.000 (2.531.000)	2.122.000 (2.530.000)
65-48	Construction et amélioration de l'habitat	987.014.000 (968.246.000)	1.421.487.000 (1.925.680.000)	1.828.397.000 (1.910.313.000)	1.804.828.000 (1.932.814.000)	1.784.399.000 (2.022.029.000)

Numéros des chapitres	Désignation des chapitres	1998	1999	2000	2001	2002
65-50	Contribution de l'Etat au fonds de garantie de l'accession sociale	" (")	45.735.000 (45.735.000)	64.791.000 (64.791.000)	56.406.000 (56.406.000)	38.110.000 (38.110.000)
Totaux pour la 5ème partie :						
	CP	988.676.000	1.496.591.000	1.932.090.000	1.894.954.000	1.865.492.000
	AP	(970.152.000)	(1.995.517.000)	(2.014.055.000)	(2.023.613.000)	(2.103.130.000)
Totaux pour le titre VI :						
	CP	988.676.000	1.496.591.000	1.932.090.000	1.894.954.000	1.865.492.000
	AP	(970.152.000)	(1.995.517.000)	(2.014.055.000)	(2.023.613.000)	(2.103.130.000)
Totaux pour les dépenses en capital						
	CP	995.856.000	1.513.934.000	1.957.077.000	1.931.651.000	1.896.810.000
	AP	(977.088.000)	(2.014.102.000)	(2.054.820.000)	(2.064.709.000)	(2.141.869.000)
Totaux généraux :						
	CP	6.074.007.044	6.930.779.293	7.347.809.147	7.432.686.586	7.302.941.479
	AP	(977.088.000)	(2.014.102.000)	(2.054.820.000)	(2.064.709.000)	(2.141.869.000)

Récapitulation des prévisions de fonds de concours

Code du fonds de concours	Libellé	Bases juridiques	Chapitres	Prévisions pour 2002
31-1-1-368	Participations diverses aux études locales menées dans le domaine de la construction, du logement, de l'habitat et de l'urbanisme.	Fonds de concours par nature	57-30	152.449
		Total :		152.449
		Total général :		152.449